

## NOMINATIONS

### Prix **ORANGE**



#### Marie-Hélène Panisset

Après avoir passé 4 jours sans dormir, inquiète et anxieuse au sujet de la santé de son second enfant âgé de 6 mois, Marie-Hélène Panisset se rend à l'hôpital de son plein gré pensant recevoir une médication pour dormir. Le choc. On l'hospitalise de force. Cinéaste, elle a voulu faire connaître son histoire pour que les droits des personnes vivant un problème de santé mentale soient connus et respectés. En plus de réaliser le long métrage, « Le poids de Mendel », Marie-Hélène Panisset a accepté de raconter son récit à des médias, illustrant la déshumanisation des soins, les failles de l'application de la Loi P-38.001, l'impact de son recours dans la vie des personnes ainsi que les difficultés à défendre ses droits. « *Le problème, c'est que quand on veut exercer ses droits, même si on le fait de manière très correcte, posée et organisée, et lucide, c'est interprété comme de la résistance aux soins et donc un symptôme de la maladie mentale (Radio-Canada Ici Première, 17 janvier 2016)* ».

#### Dr Richard Le Blanc

Le Dr Richard Le Blanc a réintégré ses fonctions d'hématologue le 31 août 2015 au Centre hospitalier de Sherbrooke. Après une longue bataille judiciaire, les parties en sont venues à une entente. Le Dr Le Blanc avait été écarté de sa pratique en 2012 suite à des plaintes de collègues qui estimaient son caractère trop direct et abrasif. La même année, un diagnostic tombe, celui du syndrome d'Asperger, ce qui pourrait expliquer ses relations interpersonnelles difficiles. Mais pour le CHUS, le Dr Le Blanc n'était pas apte au travail. « *C'est un médecin qui performe de façon excellente au point de vue intellectuel, mais en raison de ses relations interpersonnelles avec ses collègues, on le garde en dehors du milieu de travail. Pour nous, c'est vraiment une pratique qu'on estime discriminatoire. On devrait tenir compte de son syndrome et s'en accommoder* », explique son avocat (Radio-Canada, 14 février 2015). Des mesures ont été prévues pour faciliter son retour. Le médecin est en train d'écrire un livre pour inspirer des gens vivant avec le même syndrome.

#### Cabinet Ménard, Martin

VosDroitsEnSanté.com est un guide d'informations juridiques gratuit destiné en premier lieu aux citoyens usagers du système de santé, mais aussi aux soignants. Une initiative qui tombe à point à l'heure des réformes vécues dans le système de santé québécois. Réalisé par Ménard, Martin avocats, un cabinet engagé socialement, le site est une mine d'or d'informations. Il comporte une importante section sur les droits en santé mentale. « *L'information, c'est le pouvoir. Il y a une tendance lourde à adapter les usagers au système et non pas le contraire. Le site vise à permettre une réappropriation du pouvoir par les usagers* », d'expliquer Me Jean-Pierre Ménard (Le Devoir, 21 janvier 2015).



### Prix **CITRON**

#### Le Centre d'hébergement Harricana

Un rapport dévastateur du Protecteur du citoyen dévoilé à l'automne 2015 démontre la prise en charge inadéquate des besoins des résidents en perte d'autonomie vivant au Centre d'hébergement Harricana en Abitibi-Témiscamingue et le profond manque de respect à l'égard de leurs droits et de leur dignité. Des personnes qui se font traiter de « menteuse », de « folle », de « pas toute là ». Des culottes d'incontinence rembourrées pour repousser le moment de leur changement. Des appareils auditifs et des lunettes qui ne sont pas fournis aux résidents parce que cela ne serait pas nécessaire « dans l'état où ils sont rendus ». Des préposés qui refusent de faire marcher des résidents « parce que ça ne leur tente pas ». Qui plus est, une enquête indépendante a confirmé l'usage excessif des contentions. Le plus troublant, c'est que certains problèmes étaient connus depuis 2009, mais que rien n'a été fait pour les régler, signe d'une culture organisationnelle facilitant la loi du silence au détriment des droits des personnes hébergées.

#### Le Centre jeunesse de la Montérégie

Jonathan (nom fictif) a été isolé dans une pièce sans meubles ni fenêtres pendant quinze jours – dont trois menotté – par le Centre jeunesse de la Montérégie alors qu'il était sous la garde de la Direction de la protection de la jeunesse. Pendant cette période, il n'a pas mangé de repas chauds, seulement des sandwichs. Il a aussi dû faire ses besoins sur le sol, puis les nettoyer, puisqu'on aurait refusé de l'amener à la salle de bain. Il explique aussi avoir été privé de douche pendant quatre jours. « *Dans le présent cas, ce qui a fait de cette mesure une mesure abusive et qui constitue une lésion de droit de Jonathan c'est qu'elle a été appliquée sur une longue période. Ainsi en ont découlé de nombreux manquements au respect de ses droits* », selon la juge Mireille Allaire. « *Après 24 ou 48 heures d'isolement, ce qui en soi aurait été une durée exceptionnelle, l'alerte aurait dû être donnée aux décideurs du centre et à la Directrice de la protection de la jeunesse. Une réunion et une discussion des différents intervenants auraient dû se tenir, d'urgence, afin de réorienter Jonathan vers un lieu approprié à ses besoins et au respect de ses droits (...)* ». La juge estime que l'isolement a été utilisé pour le punir. Jonathan est suivi en psychiatrie depuis l'enfance.

#### Le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Après avoir obtenu son congé de l'hôpital, Carl Nadeau s'est enlevé la vie. Dans le rapport d'investigation du coroner Yvon Garneau, on peut lire que Carl Nadeau a été rencontré par neuf psychiatres et a été hospitalisé au moins à huit reprises. Il a été transporté par les policiers à l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville deux jours avant son décès après avoir confié à son intervenante qu'il pensait à s'enlever la vie le lendemain. Il a été sous le coup d'une garde préventive. L'une des recommandations du coroner est que le CSSS (devenu le CIUSSS) s'assure de « mettre en contact le patient qui a son congé avec les intervenants qui vont assurer à leur tour le suivi dans la communauté ». On peut lire dans le rapport « *Si les conditions qui l'ont conduit au geste suicidaire ne changent pas, il est logique de prévoir que le risque va demeurer élevé. Carl Nadeau retourne dans ce qui m'apparaît essentiellement les mêmes conditions qui prévalaient et qui l'ont amené à l'urgence.* »



## La petite histoire de l'AGIDD-SMQ

Fondée en 1990, l'AGIDD-SMQ lutte en faveur de la reconnaissance et de l'exercice des droits pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, des droits de tout citoyen, soit les droits fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité.

L'AGIDD-SMQ a développé, depuis sa fondation, une expertise unique et reconnue dans plusieurs milieux concernant les droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

L'Association porte un regard critique sur les pratiques en santé mentale et s'implique pour le renouvellement de ces dernières. Son action prend différentes formes :

- Prises de position publiques et politiques ;
- Diffusion de formations aux personnes utilisatrices ainsi qu'aux intervenants des milieux communautaires et du réseau de la santé ;
- Diffusion de publications sur les droits en santé mentale ;
- Organisation de colloques sur les droits en santé mentale.

## La petite histoire des prix Orange et Citron

Le concours des prix Orange et Citron est une initiative de l'AGIDD-SMQ.

C'est en 1996 que ce concours a vu le jour. De 1996 à 1999, un jury nommé par le conseil d'administration étudiait les candidatures et choisissait les gagnants. Depuis 1999, un vote populaire permet de déterminer les récipiendaires de ces prix.

Cet événement annuel vise à mobiliser autour de la question du respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

C'est une façon concrète et originale de démystifier « la folie » dans son langage et dans son essence tout en permettant aux personnes de s'approprier un certain droit de regard sur cette société qui trop souvent les exclut ou les marginalise. C'est une occasion qui leur permet de reprendre du pouvoir en ayant droit au chapitre, en devenant juge plutôt qu'accusé.

Le prix Orange est remis à une personne, un groupe, une association ou une institution s'étant illustré de par son implication pour le respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Le prix Citron est décerné à une personne, un groupe, une association ou une institution qui, de par son implication, contrevient au respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Les votes doivent être reçus avant le 14 mai 2016.

### BULLETIN DE VOTE

**QUI PEUT VOTER?** Toute personne qui vit ou a vécu un problème de santé mentale & toute personne intéressée à la question du respect des droits des citoyens vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

#### Votre vote pour **LE PRIX ORANGE**

- MARIE-HÉLÈNE PANISSET
- DR RICHARD LE BLANC
- CABINET MÉNARD, MARTIN

#### Votre vote pour **LE PRIX CITRON**

- LE CENTRE D'HÉBERGEMENT HARRICANA
- LE CENTRE JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE
- LE CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC

## VOTEZ

**AVANT LE 14 MAI 2016**

En ligne : [www.agidd.org](http://www.agidd.org)

Par la poste :

AGIDD-SMQ

4837, rue Boyer, bureau 210  
Montréal (Québec) H2J 3E6

Par télécopieur : 514 523-0797

Par courriel : [info@agidd.org](mailto:info@agidd.org)



De manière ponctuelle, l'AGIDD-SMQ achemine à un vaste réseau d'alliés son Infolettre **À Contre-Courant**. L'infolettre est destinée aux personnes et organisations intéressées par les enjeux liés à la promotion et à la défense des droits en santé mentale. Les adresses électroniques des personnes et organisations inscrites demeurent confidentielles. Il est possible de se désinscrire en tout temps. Inscrivez-vous via l'adresse suivante : [www.agidd.org/contact/infolettre-a-contre-courant](http://www.agidd.org/contact/infolettre-a-contre-courant)



Les prix ORANGE et CITRON 2016  
seront remis le **MERCREDI 25 MAI**  
lors d'un 5 à 7 au Centre Saint-Pierre (salle n° 100),  
situé au 1212, rue Panet à Montréal.

AGIDD-SMQ

Téléphone :

514 523-3443 • 1 866 523-3443

Site Web : [www.agidd.org](http://www.agidd.org)

[www.facebook.com/agidd.smq](http://www.facebook.com/agidd.smq)



AGIDD-SMQ

ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION  
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE  
DU QUÉBEC

